Fiche signalétique de sécurité du produit

Section 1: Identification de la Sociéociété et du Produit

RPM Wood Finishes Group, Inc.
P.O. Box 22000
Hickory, NC 28603

Numéro de téléphone de la société : (800) 522-8266
CHEMTREC: (800) 424-9300
Date révision/ d'émission EHS: 10/14/2011

Nom du produit: ULTRA™ MARK DRIFTWOOD
Code du produit: M281-5029

Section 2: Identification des Dangers

APERÇU D'URGENCE

État physique: Liquide coloré **Odeur:** Alcool modérément fort

Dangers principaux: DANGER! Inflammable.
Dangereux ou mortel si avalé. Cause une irritation des yeux. Vapeurs dangereuses.

Effets possibles sur la santé :reportez-vous à la section 11 pour plus d'information.

Voies d'exposition possibles: Contact avec les yeux, ingestion, contact avec la peau, inhalation et absorption.

Contact avec les yeux:

Le produit pourrait causer une irritation des yeux; les signes et les symptômes peuvent inclure une sensation de brûlure, des rougeurs, des larmoiements, de l'inflammation, une vision trouble et/ou une blessure possible de la cornée transitoire.

Ingestion:

Si ingéré, le produit peut causer des lésions (y compris des brûlures, des cicatrices et des ulcérations) de la bouche, de la gorge, de l'estomac, des systèmes digestif et nerveux central. Les signes et les symptômes peuvent inclure des maux de tête, une somnolence, des étourdissements, une enflure, des malaises abdominaux, une sensation de brûlure, un choc ou le collapsus, des convulsions et/ou un saignement.

Contact avec la peau:

Le produit peut causer une irritation de la peau; les signes et les symptômes peuvent inclure la sécheresse, des gerçures, une sensibilisation, des rougeurs, une décoloration, des boursouflures et/ou une enflure.

Inhalation: Si inhalé, le produit peut causer une grave irritation ou des lésions (y compris notamment des brûlures, des cicatrices et des ulcérations) des voies respiratoires et du système nerveux central. Les signes et les symptômes peuvent inclure une faiblesse, des maux de tête, une somnolence, des étourdissements, une enflure, des malaises abdominaux, une sensation de brûlure, un choc ou le collapsus, des convulsions, des difficultés respiratoires, une perforation nasale, une ulcération, des lésions cardiaques, la cécité, un saignement et/ou la mort. REMARQUE : les rapports ont associé la surexposition prolongée et à répétition aux solvants à des lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. Toute mauvaise utilisation intentionnelle en concentrant délibérément et en inhalant le contenu peut être dangereux ou mortel.

Organes cibles: Non déterminé

Cancérogénicité: Ce produit contient des substances cancérogènes ou des substances potentiellement cancérogènes répertoriées par le CIRC ou le NTP.

Répertoire dangereux: Ce matériau est considéré dangereux selon la norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Section 3: Composition/Information sur les Ingrediénts

Chimique	N° CAS	Pourcentage
ethanol	64-17-5	30 - 50
isobutanol	78-83-1	10 - 20
titanium dioxide	13463-67-7	1 - 10
pm acetate	108-65-6	1 - 10
polyketone resin	proprietary	1 - 10
iron oxide yellow	51274-00-1	1 - 10
polyketone resin	proprietary	1 - 10
isopropanol	67-63-0	1 - 10
iron oxide red	1332-37-2	1 - 10
aliphatic hydrocarbons	8052-41-3	1 - 10
acrylic resin	proprietary	< 1
dipropylene glycol monomethyl ether	34590-94-8	< 1
acrylic copolymer	70892-90-9	< 1
silica	68909-20-6	< 1
acrylic copolymer	proprietary	< 1
aluminum hydroxide	21645-51-2	< 1
resin	proprietary	< 1
resin	proprietary	< 1
amorphous silica	112926-00-8	< 1
aluminum oxide	1344-28-1	< 1
manganese oxide	1313-13-9	< 1
polyoxyethylene tridecyl ether phosphate	9046-01-9	< 1
addtive	proprietary	< 1
surfactant	proprietary	< 1
acrylic resin	proprietary	< 1

Section 4: Mesures de Premiers Soins

Contact avec les yeux:

S'il y a exposition, rincez l'œil touché pendant au moins vingt minutes. Penchez la tête pour empêcher le transfert des produits chimiques à l'œil non contaminé. Consultez immédiatement un médecin après avoir rincé.

Ingestion:

Ne faites pas vomir. Diluez avec de l'eau ou du lait. Ne donnez jamais de liquides si la personne est inconsciente ou si elle a des convulsions. Consultez immédiatement un médecin. Contactez immédiatement un centre antipoison.

Contact avec la peau:

S'il y a exposition, rincez bien la zone touchée à l'eau pendant au moins 15 minutes. Jetez les vêtements et les chaussures contaminés. Consultez immédiatement un médecin.

Inhalation:

Déplacez à l'air frais. Si la personne ne respire plus, pratiquez la respiration artificielle jusqu'à ce que de l'aide arrive ou jusqu'à ce que la personne commence à respirer par elle-même. Si sa respiration est difficile, administrez de l'oxygène. Consultez immédiatement un médecin.

Section 5: Mesures Pour Combattre les Incendies

Médias d'extinction:

Utilisez une mousse d'alcool, un produit chimique en poudre, du dioxyde de carbone ou tout agent extincteur de catégorie B. L'eau pourrait s'avérer inefficace pour éteindre les incendies. L'eau peut être utilisée pour refroidir et pour éviter que les contenants ne se brisent suite à l'exposition à la chaleur d'un incendie.

Produits de combustion:

La combustion peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des vapeurs et gaz toxiques et irritants.

Protection des pompiers / Dangers d'explosion:

Évacuez toutes les personnes du site de l'incendie vers un endroit sans danger. Déplacez le matériau non en feu, si possible vers un endroit sans danger dès que possible. Les pompiers devraient être protégés de tout danger possible d'explosion en éteignant le feu. Ils doivent utiliser des appareils respiratoires autonomes à adduction d'air et des vêtements complets de protection. Décontaminez bien tout l'équipement protecteur après l'avoir utilisé. Les contenants de ce matériau peuvent accumuler de la pression si exposé à la chaleur (incendie). Utilisez un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu. Utilisez une eau pulvérisée pour diffuser les vapeurs si un déversement ou une fuite ne s'est pas enflammé(e). N'éteignez PAS un incendie découlant de l'écoulement d'un liquide inflammable jusqu'à ce que l'écoulement soit arrêté complètement. Cette précaution aidera à prévenir l'accumulation d'un mélange de vapeur-air explosif après voir éteint l'incendie initial.

Section 6: Mesures de Dégagement Accidentel

Suivez les recommandations pour l'équipement protecteur personnel spécifié dans la section VIII. L'équipement doit être évalué en fonction de l'information fournie sur ce feuille et en tenant compte des circonstances spéciales créées par le déversement y compris : le produit déversé, la quantité du déversement, la zone où cela s'est produit ainsi que la formation et l'expertise des employés de la zone répondant au déversement. Ne dépassez jamais les limites d'exposition professionnelle. Fermez les sources d'inflammation, y compris l'équipement électrique et les flammes. Ne permettez à personne de fumer à cet endroit. Ne laissez pas le produit déverser entrer dans le système de drainage public ou les voies d'eau ouvertes.

Section 7: Manipulation et Entreposage:

Manipulation:

Les contenants vides peuvent conserver des résidus du produit ou des vapeurs. Ne mettez pas sous pression, ne coupez pas, ne soudez pas, ne brasez pas, ne joignez pas, ne percez pas, ne meulez pas et n'exposez pas ces contenants à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ou à toute autre source d'inflammation.

Entreposage:

Gardez les contenants fermés lorsque vous n'utilisez pas le produit. Rangez dans un endroit frais bien aéré loin de matériaux incompatibles.

Section 8: Contrôles D'Exposition et Protection Personelle

OSHA 29 CFR 1910.1000 Air Contaminants – Tables:

Chimique	N° CAS	Z-1 PEL (unite comme remarquable)	Z-2 PEL (PPM)	Z-3 Statut	Spécifiquement réglé voyez:	ACGIH TLV (unite comme remarquable)
ethanol	64-17-5	1900 MGM3 (1000 PPM)				1000 PPM
isobutanol	78-83-1	300 MGM3 (100 PPM)				50 PPM
titanium dioxide	13463-67-7	15 MGM3				10 MGM3
pm acetate	108-65-6					
polyketone resin	proprietary					
iron oxide yellow	51274-00-1					
polyketone resin	proprietary					
isopropanol	67-63-0	980 MGM3 (400 PPM)				200 PPM
iron oxide red	1332-37-2					
aliphatic hydrocarbons	8052-41-3	2900 MGM3 (500 PPM)				100 PPM
acrylic resin	proprietary					
dipropylene glycol monomethyl ether	34590-94-8	600 MGM3 (100 PPM)				100 PPM
acrylic copolymer	70892-90-9					
silica	68909-20-6					
acrylic copolymer	proprietary					
aluminum hydroxide	21645-51-2					
resin	proprietary					
resin	proprietary					
amorphous silica	112926-00-8			*		
aluminum oxide	1344-28-1	15 MGM3				10 MGM3
manganese oxide	1313-13-9					0.2 MGM3
polyoxyethylene tridecyl ether phosphate	9046-01-9					
addtive	proprietary					
surfactant	proprietary					
acrylic resin	proprietary					

Contrôles techniques:

Assurez une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations en suspension à des niveaux sous les limites d'exposition professionnelle permises ou recommandées.

Protection pour les yeux/visage:

Portez des lunettes résistantes aux produits chimiques et/ou des lunettes à coques et un masque lorsqu'un contact avec les yeux et le visage pourrait être possible à cause des éclaboussures ou de la pulvérisation du matériau

Protection pour la peau:

Portez des chaussures et des vêtements résistant aux produits chimiques tels que gants, tablier et vêtement complet selon le cas.

Protection respiratoire: Un respirateur filtrant approuvé NIOSH doté de cartouches appropriées est permis sous certaines circonstances lorsque des concentrations en suspension sont prévues et si elles pourraient dépasser les limites d'exposition. La protection assurée par les respirateurs purificateurs d'air est limitée. Utilisez un respirateur à air à pression positive en cas de décharge incontrôlée potentielle, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou lorsque les respirateurs purificateurs d'air sont susceptibles de ne pas assurer la protection voulue.

Considération générale d'hygiène:

Par prudence, il est préférable d'éviter tout contact avec le produit et (ou) ses émanations de gaz, gouttelettes ou particules en prenant les mesures de sécurité appropriées. Lavez-vous bien les mains après la manipulation et avant de manger ou de boire.

Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique:	Liquide coloré
Odeur:	Alcool modérément fort
Seuil d'odeur : non disponible:	Non déterminé.
pH:	Non déterminé.
Point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair: (calculé)	58 (CALC.)
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non déterminé.
Limite d'inflammabilité supérieure:	Non déterminé.
Limite d'inflammabilité inférieure:	Non déterminé.

Densité relative:	0.98
Poids par gallon:	8.18
Solubilité (eau):	Non déterminé.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Limite MIR:	1.245
Cov de Revêtement g/l:	685.31
Cov de Revêtement N°/gl:	5.71
Cov du Matériau g/l:	685.31
Cov du Matériau N°/gl:	5.71
%Vol de Solides:	16.08
% PDS DE SOLIDES:	30.05

Données de COV selon les directives de l'EPA (Agence de protection de l'environnement) des É.-U. Des variations d'État et locales peuvent s'appliquer.

Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité:

Stable dans des conditions nromales.

Conditions à éviter / Matériaux incompatibles:

Tenez loin de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Produits de décomposition dangereuse:

Non déterminé.

Section 11: Information Toxicologique

Chimique	N° CAS	IARC	NTP
ethanol	64-17-5	*	*
isobutanol	78-83-1		
titanium dioxide	13463-67-7		
pm acetate	108-65-6		
polyketone resin	proprietary		
iron oxide yellow	51274-00-1		
polyketone resin	proprietary		
isopropanol	67-63-0		
iron oxide red	1332-37-2		
aliphatic hydrocarbons	8052-41-3		
acrylic resin	proprietary		
dipropylene glycol monomethyl ether	34590-94-8		
acrylic copolymer	70892-90-9		
silica	68909-20-6		
acrylic copolymer	proprietary		
aluminum hydroxide	21645-51-2		
resin	proprietary		
resin	proprietary		
amorphous silica	112926-00-8		
aluminum oxide	1344-28-1		
manganese oxide	1313-13-9		
polyoxyethylene tridecyl ether phosphate	9046-01-9		
addtive	proprietary		
surfactant	proprietary		
acrylic resin	proprietary		

Aucune évaluation concernant la toxicité de ce produit, en tant que tout, n'a été effectuée. Les substances cancérogènes ou les substances possiblement cancérogènes, pour chaque composant, sont indiquées ci-dessus.

Section 12: Information Écologique

Il n'y a pas eu d'évaluation écologique de ce matériau; toutefois, ne dégagez pas le produit dans l'environnement sans permis ou approbation gouvernementale.

Section 13: Considérations D'Élimination

Les déchets de ce matériau pourraient être répertoriés et/ou établis comme déchets dangereux. Éliminez le matériau, les produits absorbants contaminés, le contenant et le contenu inutilisé conformément aux règlements locaux, d'État/provinciaux et fédéraux.

Section 14: Information de Transport

DOT Description de base: UN1263, PAINT, 3, II

Voir la norme 49 CFR172.101 pour les provisions, l'emballage et les limites de quantité spéciaux.

Section 15: Information Réglementaire

Chimique	N° CAS	CERCLA	CERCLA RQ	EPCRA EHS	EPCRA TPQ	SARA 313	TSCA	DSL	EINECS	Proposition 65	WHMIS
ethanol	64-17-5	*	100 LBS				*	*	*	*	*
isobutanol	78-83-1	*	5000 LBS				*	*	*		*
titanium dioxide	13463-67-7						*	*	*		
pm acetate	108-65-6						*	*	*		
polyketone resin	proprietary										
iron oxide yellow	51274-00-1						*	*	*		
polyketone resin	proprietary										
isopropanol	67-63-0					*	*	*	*		*
iron oxide red	1332-37-2						*	*	*		
aliphatic hydrocarbons	8052-41-3						*	*	*		*
acrylic resin	proprietary										
dipropylene glycol monomethyl ether	34590-94-8						*	*	*		*
acrylic copolymer	70892-90-9						*	*			
silica	68909-20-6						*	*	*		
acrylic copolymer	proprietary										
aluminum hydroxide	21645-51-2						*	*	*		
resin	proprietary										
resin	proprietary										
amorphous silica	112926-00-8							*			*
aluminum oxide	1344-28-1					*	*	*	*		*
manganese oxide	1313-13-9	*				*	*	*	*		*
polyoxyethylene tridecyl ether phosphate	9046-01-9										
addtive	proprietary										
surfactant	proprietary										
acrylic resin	proprietary										

Section 16: L'autre Information

IMPORTANT : BIEN QUE LES DESCRIPTIONS, LES DONNÉES ET L'INFORMATION CONTENUES DANS CE DOCUMENT SOIENT FOURNIES EN TOUTE BONNE FOI ET CONSIDÉRÉES EXACTES, ELLES NE SONT FOURNIES QU'À TITRE DE GUIDE. PUISQU'IL Y A DE NOMBREUX FACTEURS POUVANT AFFECTER LE TRAITEMENT OU L'APPLICATION/UTILISATION DU PRODUIT, NOUS RECOMMANDONS QUE VOUS FASSIEZ UNE ÉVALUATION POUR DÉTERMINER SI LE PRODUIT CONVIENT AUX FINS DE VOTRE APPLICATION AVANT D'UTILISER LE PRODUIT. IL N'Y A AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS L'APTITUDE À UN EMPLOI PARTICULIER, OFFERTE POUR LES PRODUITS, LES DONNÉES OU L'INFORMATION DÉCRITS DANS CE DOCUMENT. LES DESCRIPTIONS, L'INFORMATION ET LES DONNÉES FOURNIES NE SERONT, DANS AUCUN CAS, CONSIDÉRÉES COMME FAISANT PARTIE DES MODALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE. EN OUTRE, LES DESCRIPTIONS, LES DONNÉES ET L'INFORMATION FOURNIES DANS CE DOCUMENT SONT FOURNIES GRATUITEMENT. NOUS N'ASSUMONS AUCUNE RESPONSABILITÉ OU OBLIGATION QUANT AUX DESCRIPTIONS, DONNÉES ET INFORMATION CONTENUES DANS LE DOCUMENT. ELLES SONT TOUTES OFFERTES ET ACCEPTÉES À VOTRE RISQUE.

HMIS Codes **Santé** 2 **Inflammabilité** 3 **Réactivité** 0

Abréviations utilisées :

*	Article indiqué sur la liste (ou inventaire)
ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Numéro d'enregistrement unique d'une substance chimique
CERCLA	Loi sur la responsabilité, la compensation et l'intervention en ce qui concerne l'environnement
CERCLA RQ	Quantité à déclarer CERCLA
CFR	Code des règlements fédéraux
CPR	Réanimation cardio-respiratoire
DSL	Liste canadienne des substances nationales
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques actuelles
EPCRA	Loi sur le droit de savoir de la communauté et plan d'action d'urgence
EPCRA EHS	Substance extrêmement dangereuse EPCRA
EPCRA TPQ	Seuil planifié des quantités EPCRA
^{o}F	Degrés Fahrenheit
g/l	Grammes par litre
gal	Gallons
IARC	Centre international de recherche sur le cancer
lbs or LBS	Livres
MGM3	Milligrammes par mètre cube
MIR	Réactivité maximale par incrément
MSDS	Fiche signalétique de sécurité du produit
NIOSH	Institut national de la santé et la sécurité du travail
NTP	Programme national contre la toxicologie
OSHA	Commission de la santé et de la sécurité du travail
PEL	Limite d'exposition admissible
PPM	Particules par million
Proposition 65	Programme d'approvisionnement en eau potable et application de la loi contre la toxicologie de l'État de Californie
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act
TLV	Loi portant modification et réautorisation du fonds spécial pour l'environnement
TSCA	Loi réglementant les substances toxiques
USEPA	Agence américaine de protection de l'environnement
VOC	Composé organique volatile
VOL	Volume
WT	Poids
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
WHMIS Non-Controlled Product	Produit non contrólè par le SIMDUT
UN	Organisation des Nations Unies